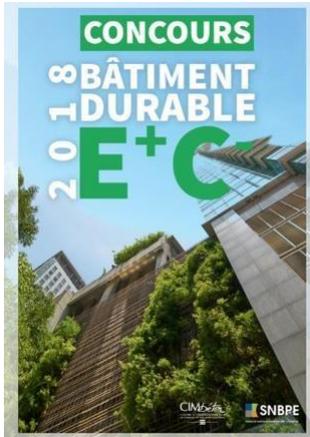


Concours SNBPE « Bâtiment durable E+C- 2018 » - Remise des prix le 4 décembre 2018



Bâtiment durable E+C- Les lauréats de la première édition du concours SNBPE

Label E+C- : des bâtiments à énergie positive et faible empreinte carbone

Les pouvoirs publics et les professionnels de la construction se sont engagés, depuis plusieurs années, dans une démarche de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments et de leur réduction d'émission de gaz à effet de serre (EGES), afin de généraliser la production d'ouvrages à énergie positive et de déployer des solutions constructives à faible empreinte carbone.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte, RT 2015... Les réglementations et législations concernant la consommation d'énergie des bâtiments neufs sont en perpétuelle évolution et de nouveaux standards environnementaux sont préconisés. Le label E+C- a, ainsi, été créé. Il introduit de nouveaux enjeux liés à l'analyse et la maîtrise du cycle de vie d'un ouvrage, depuis sa mise en chantier jusqu'à sa démolition. Le Label priorise ainsi la réduction de l'empreinte carbone (C-) et va jusqu'à viser des bâtiments producteurs d'énergie (E+).

Afin de préparer cette future réglementation, une expérimentation nationale a été lancée. Elle consiste à tester, sur le terrain, l'adéquation entre enjeux environnementaux, économie territoriale, maîtrise des techniques et coûts de construction, capacité des entreprises et des équipementiers à satisfaire ces critères. Cet observatoire définit des niveaux de performance précis qui seront les standards des bâtiments de demain : efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, déploiement des énergies renouvelables (EnR) et modèle de développement local et d'économie circulaire.

Le concours SNBPE « Bâtiment Durable E+C- 2018 »

Affichant la volonté d'agir, les acteurs de la filière béton se montrent extrêmement proactifs sur le sujet. Pour atteindre les objectifs E+C- fixés par les Pouvoirs Publics, le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (SNBPE) affiche une double priorité : faire reconnaître les qualités techniques, économiques, sociales et environnementales du béton prêt à l'emploi, et souligner la place que peut prendre la profession dans le développement durable et l'économie circulaire.

C'est dans cette optique que le SNBPE, en partenariat avec Cimbéton (Centre d'information sur le ciment et ses applications), a lancé en avril dernier, le premier concours « Bâtiment Durable E+C- 2018 ». Ce challenge s'adresse à ses adhérents et a pour vocation de valoriser les ouvrages qui répondent aux exigences de l'expérimentation E+C- et montrer que le béton a toute sa place dans la future réglementation environnementale.

Pour participer, les adhérents du SNBPE devaient soumettre des projets en cours ou déjà réalisés - maisons individuelles, logements collectifs ou bureaux. Les candidats et leur opération ont été jugés suivant plusieurs critères qui recouvrent la conception, les performances que le béton a contribué à donner au bâtiment par rapport aux normes E+C-, la qualité de l'ouvrage attestée ou attendue par l'utilisateur, l'efficacité économique tant dans la phase construction qu'au cours de son cycle de vie.

La réalisation doit, ainsi, prendre en compte les critères définis par l'outil européen d'évaluation Level(s) portant sur :

- L'économie circulaire,
- La réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie de l'ouvrage,
- Une utilisation optimale des ressources à travers l'économie circulaire,
- Un usage raisonné de l'eau,
- Le confort de vie,
- L'adaptation et la résilience au changement climatique,
- Une prise en compte du coût global

Après analyse et expertise des projets, un jury indépendant composé d'une architecte, d'un maître d'oeuvre et d'un bureau d'étude, s'est réuni pour désigner les lauréats. **La remise des trophées a eu lieu le mardi 4 décembre au siège du SNBPE à Paris.** (3, rue Alfred Roll – 75017)

Et les gagnants sont....



Maison témoin à Guipavas (29)

Adhérent SNBPE présentateur du projet et producteur BPE : Point P – Groupe Saint-Gobain

Maître d'ouvrage : Trecobat – Lannilis (29)

Maître d'oeuvre : Trecobat – Lannilis (29)

Architecte : Jean-Marie Jacquin – Brest (29)

Bureau d'étude (thermique et environnemental) : AET Lorient

Description de l'ouvrage : maison témoin à l'architecture contemporaine pour le constructeur Trecobat. Les solutions constructives retenues prenaient en compte l'économie circulaire, la réduction de l'empreinte carbone, le gain énergétique à l'exploitation et la perméabilisation des sols afin de répondre au référentiel E+C-. Le béton de structure utilise ainsi des granulats recyclés produits localement, du ciment à basse empreinte carbone de type CEM III/B et un superplastifiant biosourcé. Les allées et terrasses sont traitées en béton drainant. Les matériaux utilisés simplifient la mise en œuvre tout en assurant le confort des futurs usagers. Une étude réalisée sur le logiciel Elodie montre que l'ouvrage peut prétendre au classement E3/C2



Tour de logements et bureaux à Strasbourg (67)

Adhérent SNBPE présentateur du projet et producteur BPE : Fehr Groupe et Fehr Béton

Maître d'ouvrage : Groupe Elithis

Maître d'œuvre : Sotravest – Oberbronn (67)

Architecte : XTU – Anouk Legendre et Nicolas Desmazières

Concepteur / Ingénierie : Bénéfissance (Groupe Elithis)

Description de l'ouvrage :

Tour mixte de 20 étages, à usage de logements et bureaux. Les 3 niveaux inférieurs destinés aux bureaux développent des plateaux d'une surface utile totale de 809 m². Les étages supérieurs accueillent une soixantaine de logements collectifs, du T2 au T4, pour une surface habitable totale de 4364 m². Situé dans le quartier de l'Esplanade à Strasbourg, cet immeuble s'inscrit dans les enjeux urbains du 21^{ème} siècle et est la première tour de logements à énergie positive au monde. Pour atteindre cette performance, l'ouvrage combine plusieurs facteurs pour une conception bioclimatique : large exposition en façade sud avec de belles ouvertures, en contraste avec une façade nord en forme de proue ; 1 250 m² de panneaux photovoltaïques ; connexion au réseau de chaleur urbain ; récupération des calories sur les eaux usées ; le béton utilisé et optimisé lors de la construction a permis une réduction de 15% de l'impact carbone du matériau.



Immeuble de bureaux à Méry (73)

Adhérent SNBPE présentateur du projet et producteur BPE : Vicat

Maître d'ouvrage : SAS Pepel

Maître d'œuvre : Entreprise Barel et Pelletier

Architecte : Philippe Barbeyer – Chambéry (73)

Bureau d'étude Structure : SECOBA – Chambéry (73)

Description de l'ouvrage :

Immeuble de bureaux en R+2 pour le futur siège social du groupe Pelletier

L'ouvrage a été conçu pour répondre à la future réglementation énergétique de 2020 et se veut performant d'un point de vue énergétique et environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie.

Les matériaux retenus pour la structure permettent de réduire l'impact environnemental durant la phase de chantier. Ils développent également des performances énergétiques et thermiques qui permettent de limiter les déperditions et de réduire ainsi les consommations. Des solutions photovoltaïques ont également été déployées. La végétalisation du toit permettra une isolation naturelle du bâtiment et des ruches y seront installées pour favoriser la biodiversité. Ce bâtiment a été retenu pour participer à l'expérimentation du nouveau référentiel Energie Carbone organisée en Rhône Alpes par l'Ademe et la DREAL avec pour objectif d'atteindre le niveau E3C2.

Le béton pour répondre aux enjeux de demain

Le béton permet une optimisation de l’empreinte carbone du bâtiment sur son cycle de vie.

En réponse aux différentes évolutions technologiques et réglementaires, les professionnels du béton ont développé de nombreuses innovations pour maximiser les bénéfices intrinsèques du matériau et contribuer à la réduction des besoins énergétiques du bâtiment. Le béton, qui fait partie intégrante du quotidien, est le seul à procurer un rapport avantages/coût aussi favorable, tout en étant doté de nombreux atouts.

En effet, le béton :

- offre résistance, durabilité, longévité (> 100 ans) et résilience inégalées,
- maximise l’efficacité énergétique par l’inertie thermique,
- facilite la réhabilitation thermique,
- permet d’assurer une bonne étanchéité à l’air,
- est durable dans tous les environnements,
- ne brûle pas, ne rouille pas, ne pourrit pas,
- offre sûreté et sécurité (résistant aux catastrophes de type incendies, séismes, inondations),
- n’émet pas de Composés organiques volatils (COV),
- procure une excellente isolation acoustique, également dans les basses fréquences,
- nécessite peu d’entretien,
- est 100 % recyclable, est issu d’une filière de proximité et de matériaux locaux. Son ancrage territorial crée de l’activité et des richesses,
- est polyvalent – il épouse toutes les formes, couleurs, motifs et cohabite harmonieusement avec les autres matériaux,
- est pérenne, central et indispensable dans des associations mixtes avec d’autres matériaux.

A propos du SNBPE

Le Syndicat National du Béton Prêt à l’Emploi (SNBPE) représente 80 % de l’activité globale de la production de béton prêt à l’emploi en France. En regroupant plus de 200 adhérents et 1 800 unités de production, le SNBPE se positionne comme un acteur majeur sur le marché du béton. Pour en savoir plus : www.snbpe.org